OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

[illegible] Année — N° 163 | Le Numéro 15 CENTIMES | BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 ; Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem.	3 m.	6 mois	1 an
Nord & limit.	12.00	20.00	45.00
France, Belg.	13.00	24.00	48.00
Union post.	16.00	31.20	62.40

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

[illegible] — DIMANCHE 12 JUIN 1921

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix ; 33, rue Carnot, Tourcoing

UNE MAUVAISE CAMPAGNE

Réponse à M. Inghels

DÉPUTÉ DU NORD

M. Inghels, député du Nord, a entrepris contre la plupart des établissements sinistrés du Nord, une mauvaise campagne.

Mauvaise dans ses conséquences, parce qu'elle veut faire croire que nos compatriotes sinistrés ont reçu plus d'indemnités qu'il ne leur était dû. Vis-à-vis des sinistrés des autres régions et surtout vis-à-vis de l'Allemagne qui nous doit réparation, on voit le résultat que cela peut produire.

Mauvaise dans ses raisons, puisque M. Inghels n'a pu, jusqu'à présent, même pas dans son long discours à la Chambre, apporter aucune justification réelle de ses accusations et qu'il n'a fait, par contre, que recevoir des démentis nets, formels, avec preuves à l'appui.

Or, M. Inghels, au cours de sa mauvaise campagne, a plusieurs fois attaqué le « Journal de Roubaix » et Madame Reboux.

Si ce n'est pour se solidariser avec ses confrères de la région indignement pris à partie eux aussi, le « Journal de Roubaix » n'avait pas jusqu'à présent répondu à ces attaques, ne voulant pas descendre à ce genre de polémique personnelle.

Mais ce qu'il dédaignait de faire quand il n'était question que de lui, le « Journal de Roubaix » se fait un devoir de l'accomplir quand il s'agit d'apporter son témoignage à la vérité et de démontrer, par une preuve de plus, la fausseté des accusations de M. Inghels et l'injustice de sa campagne.

Dans son discours du 3 juin à la Chambre, l'accusateur des industriels sinistrés du Nord a dit :

« Le « Journal de Roubaix », société anonyme des « Journaux réunis », qui n'a pas été sinistrée, a touché 1.162.000 francs. Depuis environ un mois, au lieu du titre de « directrice-propriétaire, Mme veuve R... », on lit « directrice ». Le mot propriétaire a disparu. »

Nous allons répondre clairement à M. Inghels.

1° « Le « Journal de Roubaix », société anonyme des « Journaux réunis », n'a pas été sinistrée. »

Apprenons à M. Inghels que nous avons subi le sort de notre confrère le « Réveil du Nord » :

Nos rotatives avec tous les appareils de clicherie, les rouleaux, les pâtes, les flans, le grand moteur, les clichés, le plomb, les blanchets, en un mot tout ce qui servait à imprimer le « Journal de Roubaix » a été emporté à Charleville pour l'impression de la « Gazette des Ardennes ».

Deux de nos linotypes ont pris le même chemin.

Non contents de nous avoir enlevé notre matériel-journal, les Allemands se sont emparés, de notre imprimerie de labeur, qu'ils ont occupée et mise à sac avant leur départ.

L'accès de nos ateliers nous fut interdit, et trente boches se fixèrent dans notre habitation, dont toutes les issues furent gardées.

En partant, ils ont fait le vide complet de nos magasins aux papiers.

Ils ont emporté toutes nos machines et presses litho, les massicots, une grande partie de nos caractères, toutes les courroies, tous les moteurs électriques.

Notre librairie fut vidée.

Des cinq linotypes restantes, deux servirent à fournir aux Allemands les pièces de remplacement des trois autres, et toutes furent laissées dans le plus triste état.

Les quelques machines typo qui nous restèrent, étaient à peu près hors d'usage.

Ce bel et vaste atelier, qui venait d'être complètement remis à neuf, fut absolument saccagé.

Les Allemands, comme chez notre confrère l'« Echo », ont enlevé nos papiers.

Or, M. Inghels n'ignore pas que le papier-journal, qui se vendait 26 francs les cent kilos avant la guerre, est monté à 400 francs, ce qui porterait le coefficient à quinze.

Quel est celui de nos confrères qui a porté son coefficient à plus de trois ou quatre?

Et M. Inghels ose attaquer cette presse du Nord qui a été si admirable de dignité, si grande dans l'épreuve!

2° Le « Journal de Roubaix » a touché 1.162.000 francs, a affirmé M. Inghels. N'en déplaise à M. Inghels, cette somme n'est pas exacte, et celle que nous avons touchée est loin de représenter le montant de nos dommages.

3° « **Depuis environ un mois**, a dit encore à la Chambre, M. Inghels, au lieu du titre de « directrice-propriétaire, Mme veuve R... » on lit « directrice ». Le mot propriétaire a disparu. »

Evidemment, M. Inghels a voulu faire un rapprochement entre cette modification et le fait, dont il accuse le « Journal de Roubaix », d'avoir reçu 1.162.000 francs sans avoir été sinistré. Il n'a pas eu la franchise de préciser ce rapprochement. Mais ayant parlé du consortium Loucheur, l'insinuation, sans doute, lui a paru préférable. M. Loucheur qui aurait acheté le « Journal de Roubaix », aurait ensuite avantagé ce journal.

Là encore, il nous est vraiment trop facile de répondre à M. Inghels : ou qu'il se trompe et trompe les autres volontairement; ou qu'il établit ses accusations sur des faits qu'il n'a même pas vérifiés.

En effet, pour que le rapprochement en question puisse signifier quelque chose, il fallait que la modification réelle dont il a parlé se fût produite après le versement des avances pour dommages de guerre au « Journal de Roubaix ». En disant — contre la vérité — que la chose s'est faite il y a environ **un mois**, cela allait tout seul, il faut le reconnaître.

Malheureusement encore pour M. Inghels et pour son petit raisonnement, il n'y a pas environ **un mois**, mais **dix-sept mois** — exactement le 18 janvier 1920 — que ce changement a été apporté à notre titre. Tout le monde peut le constater en compulsant la collection du « Journal de Roubaix ». Tout le monde, sauf celui qui aurait dû le faire le premier, M. Inghels lui-même.

Quant à la raison de ce changement, nous pourrions répondre à M. Inghels que cela, vraiment, ne le regarde pas. Mais, à nos lecteurs, disons simplement que M. Inghels, qui ne peut tout savoir, ne s'est pas aperçu qu'il l'expliquait lui-même en accusant :

« Le « Journal de Roubaix », société anonyme des « Journaux Réunis »..., a-t-il dit.

Si M. Inghels connaissait un peu les choses dont il parle, il saurait qu'il ne peut y avoir, légalement, de directeur-propriétaire dans une société anonyme. Et le changement dont il a parlé, n'a pas eu d'autre signification que de mettre légalement en règle notre titre.

Tant de bruits ont circulé à propos de la cession du « Journal de Roubaix » que nous avons le devoir d'affirmer que le « Journal de Roubaix » n'appartient à aucun Consortium, à aucune coterie, à aucun parti, qu'il est resté et restera la propriété de la famille Reboux et que soucieux de son indépendance, il ne sollicite ni ne reçoit de subsides de personne.

Sa puissance réside dans cette indépendance absolue qui fait sa force et sa fierté. Il sert la vérité, combat ce qu'il croit l'erreur, tout en respectant les personnes.

Ayant été attaqué et nommé à la Chambre des députés, le « Journal de Roubaix » a voulu montrer la qualité des affirmations de M. Inghels.

On pourra juger d'ailleurs après ces explications, ce qui reste de l'attaque du député du Nord contre le « Journal de Roubaix ».

Et l'on en conclura que, si M. Inghels a été aussi loyal, aussi exact et aussi sérieux dans ses autres accusations que dans celle qu'il a portée contre le « Journal de Roubaix », sa campagne contre les industriels sinistrés du Nord est, ainsi que nous l'avons dit au début de cette réponse, mauvaise de toutes les façons.

Mais si nous avons voulu répondre aujourd'hui aux calomnies lancées contre notre journal, nous ne nous départirons plus désormais de notre conduite habituelle. Pas plus dans l'avenir que dans le passé, nous ne répondrons aux accusations odieuses, aux insultes outrageantes lancées contre la directrice de ce journal et ses dévoués collaborateurs, par certains journalistes qui déshonorent la Presse.

Mme REBOUX.

POUR LES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le régime légal des Coopératives de Reconstruction et les emprunts

Paris, 11 juin. — Le Sénat vient de voter, sur le rapport de M. René Gouge, un important projet de loi destiné à compléter la loi du 15 août 1920, qui a fixé le régime légal des Sociétés coopératives de reconstruction formées par les sinistrés, « en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de la guerre ».

La loi nouvelle stipule expressément que « les Unions de coopératives ainsi que les Sociétés coopératives approuvées, pourront contracter des emprunts, conformément aux dispositions de la loi du 31 juillet 1920 ». Or, en vertu de celle-ci, tout sinistré ou groupement de sinistrés dont le montant des indemnités a été fixé et dont les pertes sont égales ou supérieures à un million de francs, peut, sur sa demande, recevoir, pour tout ou partie des indemnités dues, un payement par annuités en nombre égal au moins à quinze, et, au plus, à trente. Ces annuités sont déterminées en prenant pour bases, d'une part, un taux d'intérêt de 6 pour cent, et, d'autre part, « une date conventionnelle d'exigibilité de l'indemnité correspondant à l'époque moyenne de la reconstitution envisagée ».

Comme il doit être remis aux intéressés des titres nominatifs munis de coupons, correspondant à la valeur des annuités, et comme les sinistrés ou groupements de sinistrés, ainsi que leurs cessionnaires ou délégataires, ont la faculté de contracter des emprunts gagés par les annuités dues par l'Etat, tout un système d'appels au crédit se dessine, en dehors de l'Etat, mais avec son concours et sous sa garantie.

L'épargne, non seulement française, mais étrangère, ne peut qu'être favorable à une combinaison de ce genre. Désormais, l'Etat se voit éventuellement déchargé du souci des emprunts. Désormais, ce sont les Sociétés coopératives et les Unions de Sociétés coopératives qui sont invitées à user de leur crédit propre pour faire entrer dans leurs caisses les capitaux indispensables à leur reconstitution.

Du même coup, il n'est plus besoin ni d'émissions de rentes, de bons ou d'obligations du Trésor, ni de cet expédient lamentable du recours à des émissions supplémentaires de billets de banque. Et c'est, en quelque sorte, ce que vient de demander la Fédération des Associations départementales et Unions de Sinistrés, dans un vœu fortement motivé, demandant que « le Gouvernement et le Parlement s'abstiennent de toute émission nouvelle de billets non gagés par des besoins commerciaux et que les dix départements dévastés soient autorisés à contracter un emprunt de la reconstitution ».

LA RECONSTRUCTION DANS LES RÉGIONS DÉVASTÉES

Les mesures de M. Loucheur en vue de hâter les travaux. — Augmentation du pourcentage des avances.

En vue de hâter la reconstruction, M. Loucheur vient d'adresser aux Préfets une circulaire d'après laquelle il sera désormais possible d'obtenir des avances correspondant à 75 0/0 des dommages (valeur 1914), multiplié par le coefficient 3.

Voici le texte de la circulaire:

Par ma circulaire du 15 avril 1921 (n° 906), je vous ai autorisé à étendre aux immeubles à usage de commerce ou d'habitation entièrement détruits (à l'exclusion des châteaux et maisons de plaisance), les dispositions de la circulaire de l'un de mes prédécesseurs, du 5 juillet 1919, relative à l'attribution d'avances en espèces aux sinistrés, pour la reconstruction des immeubles industriels ou agricoles. Les avances dont il s'agit ne devaient pas dépasser concurremment avec les autres avances déjà allouées au même sinistré à d'autres titres, une proportion de 60 pour cent du montant approximatif des dommages estimés à la valeur 1914 multipliée par 2.

Or, j'ai été amené à constater que le coefficient 2 appliqué à la perte subie (valeur 1914) est parfois insuffisant pour permettre d'allouer au sinistré la somme indispensable à la reconstruction envisagée.

En raison de l'intérêt majeur que représente la construction des immeubles pour la reconstitution des régions dévastées, j'ai décidé d'une part que ledit coefficient pourrait être porté à 3 et que le [illegible] susceptibles d'être attribuées sur cette base serait porté à 75 pour cent; il vous appartiendra de statuer à cet égard comme précédemment.

Si, d'autre part, malgré ce relèvement des chiffres de base, il apparait que le sinistré ne se trouve pas encore en mesure de procéder à la reconstruction des immeubles en question, vous pourrez autoriser des cessions en nature, en outillage d'entreprise et en matériaux au-delà des 75 pour cent fixés par le paragraphe précédent à imputer, dans la limite du quart ainsi réservé, sur le montant évalué du dommage (valeur 1914 multiplié par 3) et sous réserve que le compte du sinistré pourra supporter cette imputation.

Dans le même ordre d'idées, le paragraphe 5, 2e alinéa, de ma circulaire du 14 février 1921 (n° 780) sera remplacé par la phrase suivante : « Ce dernier maximum sera porté, quand il y aura délivrance de matériaux dans les conditions fixées par la présente circulaire, au triple du montant approximatif des dommages (valeur 1914). »

Rien n'est, d'ailleurs, changé aux dispositions antérieurement en vigueur et actuellement suivies quant aux conditions et aux bases d'attribution des avances en espèces ou en nature pour la reconstruction des immeubles indispensables à la reprise des exploitations agricoles ou industrielles.

LES QUESTIONS INTERNATIONALES

EN HAUTE-SILESIE

L'ACTION DES ALLIÉS

UNE NOTE DE M. BRIAND

Londres, 11 juin. — Selon le « Times », la réponse de M. Briand à la note britannique demandant d'autoriser les commandants militaires alliés en Haute-Silésie d'employer leurs troupes où et quand ils le jugeraient nécessaire contre les Polonais, est arrivée.

M. Briand ferait des réserves, mais déclarerait que le général Le Rond a reçu comme instructions de collaborer avec les Anglais et les Italiens.

D'autre part, selon une dépêche de Londres, l'ambassadeur d'Italie a soumis à lord Curzon un projet transactionnel du comte Sforza, pour le règlement de la question silésienne.

Enfin, une dépêche d'Oppeln dit que la commission interalliée a élaboré un plan aux termes duquel les Allemands et les Polonais ont reçu l'ordre de se replier avant le 11 juin, les premiers, à l'ouest de l'Oder, et les seconds, jusqu'à la frontière séparant les districts de Rybnik et de Ratibor.

Les Polonais et les Allemands devront ensuite poursuivre leur repli jusqu'à l'évacuation complète de la zone du plébiscite.

Tarnowitz évacuée par les insurgés

Berlin, 11 juin. — On mande de Beuthen au « Tageblatt » que Tarnowitz a été évacuée hier après-midi, par les insurgés. Le calme règne à Gleiwitz. Des troupes britanniques montées sur 33 camions automobiles, sont passées à Malapane, près d'Oppeln, se dirigeant vers l'est. D'après d'autres informations, les insurgés se retirent lentement du front nord. Les combats ont presque cessé dans ce secteur. Les insurgés ont fait sauter le pont d'Olsa.

LES INCIDENTS

UN SERGENT BRITANNIQUE TUÉ

On signale qu'un inconnu a tué un sergent britannique. C'est la première perte des Anglais en Haute-Silésie.

UN COLONEL ALLEMAND SUSPENDU

Halle, 11 juin. — Le colonel Von Hartwig, de la police de Halle, a été suspendu de ses fonctions pour avoir procédé à des enrôlements de volontaires.

LE DÉSARMEMENT

On mande de Washington que le gouvernement des Etats-Unis a déjà reçu de plusieurs gouvernements des réponses favorables à la note officieuse par laquelle il suggérait l'ouverture de négociations internationales sur la question du désarmement.

LES QUOTIDIENNES

LES « SABOTEURS »

La justice est convaincue que les derniers accidents de chemin de fer sont dûs à des actes concertés de sabotage. On se trouverait en présence d'une action terroriste. Il ne parait pas possible, en effet, que des individus isolés aient pu commettre des attentats aussi graves que ceux de Choisy ou de Vaux-sur-Seine. Il a fallu la réunion de plusieurs malfaiteurs pour déboulonner aussi rapidement et aussi « proprement » les rails et rendre ainsi inévitable un déraillement.

S'il existe, comme c'est probable, une bande de « saboteurs » obéissant à un mot d'ordre et ne reculant devant aucune des conséquences d'une abominable conduite, il faut espérer qu'on la découvrira bientôt. Nous ne pouvons pas être à la merci de quelques exaltés qui, la tête farcie d'excitations révolutionnaires, prétendent se venger de la société qu'il haïssent en vouant à la mort des centaines et des centaines de leurs semblables.

Les saboteurs des voies ferrées sont des criminels; ce sont des assassins. Il faut prendre contre eux les moyens de défense qu'on emploie vis-à-vis des bandits de grand chemin. Rien ne peut diminuer leur responsabilité et ils n'ont pas le droit de chercher une excuse à leurs épouvantables forfaits dans une propagande politique, si avancée et si outrancière soit-elle.

Aucun parti ne peut admettre de bandits dans son sein sans se déshonorer. Le terrorisme à la russe qui a marqué les débuts du bolchevisme ne sera pas toléré en France. Si nous sommes d'une coupable faiblesse à l'égard des doctrines pernicieuses qui poussent à la révolte et à l'anarchie, nous avons moins de complaisance pour la mise en pratique des théories révolutionnaires. En agissant ainsi nous manquons peut-être de logique, mais nous faisons preuve d'un instinct certain de conservation.

Evidemment, dans la répression des actes criminels qui découlent d'une propagande organisée, ceux qu'on trouve et qu'on frappe ne sont pas les véritables responsables. Ce sont des bras qui exécutent; les têtes qui ordonnent sont ailleurs.

Certes, la société est obligée de saisir le bras meurtrier qui sabote et déboulonne et de l'empêcher de continuer son infâme besogne. Mais pourquoi la société ne recherche-t-elle pas et ne punit-elle pas ceux qui préparent dans les esprits et rendent possible les forfaits que nous flétrissons?

Maurice Auber.

LE PRINCE IMPÉRIAL DU JAPON A BRUXELLES

Bruxelles, 11 juin. — Le Prince Impérial a déposé, samedi matin, une magnifique gerbe

LE PRINCE HIROHITO
qui, après avoir visité Londres et Paris, se trouve actuellement à Bruxelles

d'orchidées sur le tombeau de Léopold II, à Laeken.

La famille royale belge l'a reçu en déjeuner intime, dans les serres de Laeken.

L'après-midi, en compagnie du Roi et du prince héritier, le Prince Impérial a parcouru le Musée colonial de Tervueren. Le prince nippon n'a pas caché son admiration devant les témoins des œuvres accomplies par les Belges au Congo.

Le prince a également visité le fameux panorama du peintre Bastien, « l'Yser ». L'artiste en donna une explication détaillée qui fut traduite au prince par l'ambassadeur du Japon.

COMME AU CINEMA

M. BIDEGARRAY & SES AMIS REPRENNENT LA MAISON DES CHEMINOTS

Mais les extrémistes réussissent à pénétrer de nouveau dans les bureaux

Paris, 11 juin. — Ce matin, vers 4 heures, M. Bidegarray, accompagné de M. Toulouse, et d'une vingtaine de « majoritaires », a pénétré dans la maison de la Fédération, 10, rue Baudin.

Les trois militants extrémistes qui s'y trouvaient, surpris dans leur sommeil, furent immobilisés et après avoir été fouillés, furent expulsés.

M. Bidegarray et ses amis restèrent plusieurs heures dans la maison, firent changer les serrures et se retirèrent, emportant plusieurs gros paquets.

Lorsque les membres du bureau extrémiste et des employés se présentèrent vers 8 h., ils ne purent pénétrer dans l'immeuble. Leur secrétaire fédéral, M. Simart, apprit la nouvelle un peu après 11 h., alors qu'il revenait de Versailles où hier soir, il avait participé à une réunion de cheminots.

Il protesta avec énergie contre le procédé employé par ses adversaires de tendances.

A la Bourse du Travail, la nouvelle a produit une grosse impression. Vers 14 heures on apprenait que les extrémistes avaient réussi, en passant par un escalier intérieur, donnant sur des caves, à pénétrer de nouveau dans les bureaux de la maison des cheminots.

Après un rapide inventaire, ils accusent M. Bidegarray d'avoir fait enlever le répertoire des effectifs de la Fédération, des machines à écrire et 50.000 timbres fédéraux.

Le « Temps » ajoute ces détails :

Pendant que cette rentrée du Comité fédéral avait lieu, le téléphone fit entendre sa sonnerie. M. Bidegarray décrocha le téléphone et il entendit cette question:

— C'est toi Dejonckère?

— Non.

— C'est toi Chaverot?

Il hésita un instant, puis intrigué: « Oui », répondit-il.

Et alors le correspondant inconnu lui donna cet avertissement: « Je te préviens qu'on a observé un peu de mouvement du côté des amis de Bidegarray. Il doit se préparer quelque chose. »

— Merci bien, répondit M. Bidegarray à ce vigilant guetteur.

Les communistes prétendent que le récit de l'occupation, telle qu'elle a été rapportée, est une invention syndicalo-policière. Et comme on leur demande s'ils démentent la visite de cette nuit : « Des voleurs sont venus et sont repartis, voilà tout. Nous sommes chez nous et entendons y rester. »

LES CANONS ALLEMANDS A GRANDE PORTÉE

Ce que sont devenues les sept « Bertha »

Berlin, 11 juin. — Une note officieuse déclare qu'il a été construit en tout, pendant la guerre, sept canons à très longue portée, dont quatre devenus inutilisables ont été détruits pendant la guerre. Un tube a été détruit à Essen en avril 1919, un autre sur un champ d'expérience à Meppen, en novembre 1919, et un troisième à Magdebourg, également en novembre 1919. On a fait de la ferraille avec les débris.

Les Feux errants

Sous ce titre, notre concitoyen, M. Charles Droulers, vient de publier de « nouveaux poèmes lyriques ». Composé d'œuvres conçues sans lien préalable et écrites au gré de l'inspiration quotidienne, ce recueil tire son unité de l'unité même de cette inspiration. M. Droulers n'est pas seulement un poète. Il est aussi un philosophe qui ne quitte guère les sommets et qui les regarde toujours et qui sait, en se promenant dans son petit univers, embrasser le vaste monde. « *Les Feux errants* », ce n'est pas un titre général auquel tout l'ouvrage se subordonne. Ce n'est que le titre du sonnet qui ouvre le recueil. Mais ne peut-on pas penser qu'il n'a pas déplu à M. Droulers de considérer ces poèmes comme autant de feux qu'il a allumés, çà et là, au bord de sa route. Et ce sont comme des flammes, en effet, hautes et pures, sans cesse montant vers l'idéal.

* * *

La première partie du recueil est composée de pièces que j'appellerai philosophiques et où le poète chante tour à tour l'Héroïsme (« Les Feux errants », ce sont les héros) :

> Notre œil vous cherche encor lorsque vous avez fui
> Vous nous laissez pensifs et le cœur ébloui...

puis l'Infini et son mystère (Arcturus) ; la Mort et sa fatalité (l'Inévitable) ; la Servitude, dans le sens élevé que lui donne Alfred de Vigny :

> Enfant, dis-moi le mot le plus noble! — Servir!
> — Enfant, dis-moi quelle est la chose la plus grande?
> — Servir!

Ou bien il célèbre la pitié, cette aumône spirituelle, qu'il faut, en même temps que l'autre aumône, payer à la misère :

> Le tribut fraternel et pur de la pitié.

Ailleurs, c'est sur les ailes de la musique (Ode à un musicien), ou de la prière (Prière, Invocations) que le poète monte vers l'Idéal et les régions surnaturelles :

> Apprends-nous à monter les chemins de lumière
> Vers l'idéal lointain ardemment souhaité.
> Apprends-nous les chemins de la pure beauté.
> Groupant autour de toi nos chantantes escortes
> Du parvis de la gloire ouvre les hautes portes.

Les héros, la servitude militaire, l'idéal, la pitié, M. Droulers retrouve l'occasion de les chanter dans les pages qu'il consacre à la guerre : « Les Années rouges ». Les voici encore, nos héros :

> Nos soldats sont partis, sans fanfares, sans cris,
> Dans la simplicité de leur grand cœur...
> Avec pour compagnons, dans ce rude devoir,
> Assis à leurs côtés, la Jeunesse et l'Espoir...
> Ardents, narquois, rieurs, tout pareils aux anciens...

La guerre dure, au pays envahi, les saisons se traînent :

> Un hiver a passé sur nos champs d'épouvante.
> Le Printemps, puis l'Eté, sont venus à pas lents.
> Pour la deuxième fois, sous ses pampres sanglants,
> L'Automne frissonnant entre dans la tourmente.

Auprès d'une telle pitié, s'étonnera-t-on qu'un habitant des régions envahies trouve en son cœur place pour un « Hymne imprécatoire » :

> O mon âme, pourquoi te taire?
> La Force écrase, hélas! l'Innocence à genoux.
> La Justice et l'Honneur se sont tournés vers nous...
> Dis l'empereur parjure et ses hordes infâmes...

Je voudrais citer aussi des vers de l'Ode « Au lion de Belgique », des « Envahis » et de l'« Hymne à la Paix ». Mais la place m'est mesurée. J'espère avoir suffisamment indiqué comment, dans toutes ces parties de son œuvre, la pensée du poète se maintient constamment élevée.

* * *

Même dans ses pièces familières vous ne le verrez jamais terre à terre. On a dit, en une phrase un peu elliptique mais combien expressive: « Un paysage est un état d'âme ».

Si M. Droulers traverse un bourg, il en notera moins les images extérieures « panonceaux du notaire et plaque du docteur » que ce par quoi s'y expriment l'âme, la pensée, les sentiments des habitants, c'est-à-dire leurs jeux et coutumes (Le Bouquet Provincial) leur langage, leur nom même, qui est, si on peut dire, du pittoresque intérieur. Aussi :

> Une enseigne, parfois, que la brise balance.
> L'enchante en lui montrant de simples noms de France
> Portehaut, chapelier, Cœurderoy, forgeron,

Et dans l'habitant lui apparaît

> Franc, loyal, droit de goût,
> le soldat-paysan dans l'ardente bataille

Toujours, la vision du philosophe dépasse, franchit l'objet qui tombe sous ses yeux. Le monde visible n'est pas pour lui le principal spectacle. Il perce cette enveloppe. Où d'autres voient, il comprend. Où d'autres s'amusent, il sent. La minute et le spectacle présents sont toujours pour lui pleins du passé et gros de l'avenir. Il remarque que :

> L'auberge du Grand Cerf est près de la forêt;
> Celle de « la Croix d'Or » paraît décente et digne
> « Au Cheval Blanc », la cour, qui s'orne d'une vigne,
> Pleure la diligence et les gais postillons...

Et parcourant les riants villages de l'Ile de France, il est frappé de ce que, parmi les richesses naturelles si abondantes, il leur manque

> Les enfants! les enfants! cher trésor, produit rare,
> Sourire précieux dont ce sol est avare...
> Ah! pourquoi cette race, élégante et jolie,
> Refuse-t-elle ainsi le présent de la vie!

Quelles en seront les conséquences ?

> A qui seront ces prés, ces bois et ces vallons?
> Quels échos fera naître une langue étrangère?
> Et dans les matins bleus, dans le soir parfumé,
> Qui suivra les chemins où nous avons aimé!

* * *

Dans une poésie aussi spirituelle et philosophique que celle-là, on comprendra qu'il ne faille pas chercher avant tout le pittoresque extérieur et la musique. Il ne faut pas que l'un ou l'autre, en amusant l'œil et l'oreille, arrête le vol et la pensée. Non que le poète ne sache comme un autre voir et noter les détails. Il y a, de ce point de vue, dans son livre, plusieurs vers charmants que je voudrais vous dire. Et pour la musique, son *Ode à un musicien* est fort belle et soutenue et soulevée par un mouvement et comme par une houle intérieure. Il y est

> le magicien et l'enchanteur
> Et le pacifique vainqueur.

du rythme. Il faut faire la même remarque sur l'*Ode au Lion de Belgique* d'un très beau lyrisme à partir surtout de

> Garde tes bonnes villes
> Levant à l'horizon,
> Leurs toits de rouges tuiles,
> Leurs clochers, leur donjon.

Il faudrait citer les pages qui suivent. Il y passe un écho « des Odes et Ballades » de Hugo et, ce qui est bien mieux, toutes les cloches des églises et des beffrois de Flandre y carillonnent...

Mais enfin ni M. Droulers ne recherche les détails pittoresques ni il ne pense pas des vers qu'ils doivent être :

> De la musique avant toutes choses.

Devant le geste d'un héros, ce n'est pas son œil, c'est son cœur qui est ébloui. De cet éblouissement et de cet ébranlement de l'esprit et du cœur naissent les plus belles images de cette poésie :

> L'automne frissonnant entre dans la tourmente...
> Elle offrait au bonheur un cœur qui s'abandonne...
> Les fleurs, autrefois, m'enlaçaient dans leurs rondes...

* * *

Il faut lire et relire ce livre pour le bien comprendre et sentir.

Pascal, qui contient tout, se moque quelque part de ces poésies qui cachent leur inconsistance ou leur médiocrité sous les termes bizarres et le fatras des mots, pareilles à une femme vulgaire qui, pour donner le change, est « toute pleine de miroirs et de chaînes » : « Il y a bien des villages où on la prendrait pour la reine et c'est pourquoi nous appelons ces sonnets des reines de village. »

Je comparerais volontiers les poésies de M. Charles Droulers à de vraies princesses qui ne vivraient point à Versailles mais en province, et à qui on ne pourrait reprocher qu'un excès de simplicité et parfois comme une orgueilleuse négligence dans la parure extérieure. Point de mots qui brillent, point de rimes étincelantes. Mais si elles ne portent point ces bijoux, leur charme secret et subtil n'en est pas moins profond. Il faut les courtiser un peu, les solliciter pour obtenir leur confidence. Alors seulement, elles vous offrent « un cœur qui s'abandonne » et nous dévoilant leur pensée nous disent : « Voilà mes joyaux. »

Joseph CROMBÉ.

LE MEURTRE D'UN DÉPUTÉ SOCIALISTE EN BAVIÈRE

Vive effervescence à Munich

Paris, 11 juin. — Nous avons dit que les chefs du parti socialiste majoritaire avaient décidé d'étendre à toute la Bavière la grève générale de trois jours, décrétée en signe de protestation contre le meurtre du député socialiste indépendant Gareis. La préfecture de police de Munich a donné l'ordre d'intercepter toutes communications téléphoniques avec le bâtiment où siège le comité organisateur de la grève. Des perquisitions ont été opérées dans ce même bâtiment par la police pour rechercher des tracts incitant à la grève générale. Les tracts distribués dans la rue ont été confisqués.

La « Gazette de Voss » apprend que le Conseil des ministres bavarois s'est réuni. M. de Kahr, en voyage, a été prié de revenir. Les milieux ouvriers demandent, à côté de la démission du gouvernement de Kahr, celle du préfet de police de Munich Pechner.

La « Freiheit » publie un article violent contre le gouvernement bavarois et demande énergiquement la démission du gouvernement de Kahr. Le journal dénonce les manœuvres d'Escherich, qui fait passer la plus grande partie des armes des gardes civiques au Tyrol et les manœuvres de la presse officieuse bavaroise, qui répand des informations prétendant que l'Orgesch ne dispose pas de 300.000 fusils, comme il a été question tout d'abord, mais uniquement de 50.000.

LA GREVE

La grève générale de protestation contre le meurtre de M. Gareis est effective pour les tramways, les entreprises industrielles et les journaux.

LES FUNERAILLES DE M. GAREIS

Munich, 11 juin. — L'enterrement de M. Gareis aura lieu dimanche, à 5 heures de l'après-midi.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALGERIE

Paris, 11 juin. — Plusieurs journaux ont publié des informations concernant le gouvernement de l'Algérie. On nous informe de la présidence du Conseil, que ces informations sont inexactes.

LA MORT MYSTÉRIEUSE D'UNE JEUNE FILLE chez un médecin parisien

Paris, 11 juin. — Nous avons dit qu'un drame étrange — et dont on ne peut encore discerner la cause déterminante — s'est déroulé jeudi soir, 117, rue Saint-Lazare, à Paris, dans le cabinet d'un médecin, où une jeune fille de dix-huit ans, Mlle Danyele Royer, se serait donné la mort.

L'enquête préliminaire du magistrat a déjà fourni les éléments suivants :

En instance de divorce, le docteur Maurice Ecoffet, âgé de quarante-cinq ans, était depuis quelque temps, en relations avec Mademoiselle Danyele Royer, qui venait d'achever ses études et chaque jour, se rendait rue Saint-Lazare, où elle passait la journée, répondant aux clients du médecin et s'occupant de son cabinet. Le soir, elle regagnait le logis familial, où elle habitait avec sa mère et sa jeune sœur.

Originaire de Château-Thierry, Mlle Danyele Royer continuait d'entretenir des relations avec d'anciens amis d'enfance, qui donnaient lieu à une correspondance qui n'était pas sans porter ombrage au docteur Ecoffet, car, violemment épris de la jeune fille, il souffrait de la voir ainsi éparpiller son affection. Il lui fit à ce sujet des observations qui, à ce qu'il semble, n'auraient pas été comprises.

Jeudi soir, après un dîner frugal pris en commun, en compagnie de la mère du médecin, Mlle Royer accompagna celle-ci jusqu'à Saint-Augustin, où elle allait prendre le tramway qui la ramenait chez elle, à Neuilly.

De retour rue Saint-Lazare, que se passe-t-il entre eux? Nul témoin ne peut le dire et la seule version du drame est celle fournie à la justice par le docteur Ecoffet. Voici ce qu'il explique :

Après avoir décidé Mlle Royer à ne pas partir, il résolut de rester également chez lui. Il allait sortir pour téléphoner cette détermination à des amis et, ayant pris sa canne et son chapeau, se dirigeait vers la porte, quand deux cris affreux : « Maurice! Maurice! » partis de son bureau, le firent revenir en hâte sur ses pas.

Quand il rentra dans son cabinet, il vit à terre, baignant dans son sang, la pauvre Danyele qui s'était plongé dans le sein gauche le poignard japonais pris au mur, dans une panoplie.

Le juge d'instruction a fait saisir la correspondance de Mlle Royer. Il y trouvera sans doute le mot de cette énigme.